



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient exceptionnellement à huis clos et en visioconférence, conformément aux dispositions du décret # 1-2021 du Gouvernement du Québec en date du 6 janvier 2021, une séance ordinaire de son conseil, le huitième (8^e) jour du mois de mars 2021 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle ont pris part :

| | |
|---|-----------|
| M ^{me} Isabelle Couture, conseillère | Siège # 1 |
| M. André Therrien, conseiller | Siège # 2 |
| M. Richard Picard, conseiller | Siège # 3 |
| M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère | Siège # 4 |
| M. Gaétan Côté, conseiller | Siège # 5 |
| M. Marc Cantin, conseiller | Siège # 6 |

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Lalumière présent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|-------------|
| 1. Items statutaires | |
| 1.1 Adoption de l'ordre du jour | Décision |
| 1.2 Période de questions | Information |
| 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 | Décision |
| Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021 | Décision |
| 1.4 Présentation des dépenses récurrentes | Information |
| 1.5 Adoption des comptes à payer | Décision |
| 1.6 Dépôt de la situation financière au 28 février 2021 | Information |
| 1.7 Suivi des dossiers municipaux | Information |
| 2. Administration | |
| 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus | Décision |
| 3. Infrastructures municipales | |
| 3.1 Rapport annuel - Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées de Stratford | Information |
| 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle | |
| 4.1 Adoption du Plan d'action 2020-2021 du Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action » | Décision |
| 5. Services de proximité, développement et tourisme | |
| 5.1 Aménagement forestier – Parc du Lac-Aylmer | Décision |
| 6. Communications et participation citoyenne | |
| 7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture | |
| 8. Finances, budget et taxation | |
| 8.1 Liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 14 février 2021 | Décision |
| 8.2 Ventes pour taxes : transfert de dossiers à la MRC | Décision |

| | | |
|------------|---|-------------|
| 8.3 | Affectation des excédents de fonctionnement affecté | Décision |
| 8.4 | Utilisation des fonds du Programme Entretien des routes locales (ERL) - 2020 | Décision |
| 9. | Urbanisme et environnement | |
| 9.1 | Dépôt de procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 17 février 2021 Dépôt de procès-verbal du CCU du 24 février 2021 | Information |
| 9.2 | Demande de dérogation mineure de M. Guillaume Beaudoin : lot 5 642 991 du Chemin des Hauts-Cantons | Décision |
| 9.3 | Demande de dérogation mineure de M. Anthony Côté : lot 5 643 047 du Chemin Maskinongé | Décision |
| 9.4 | Bilan financier - Association pour la protection du lac Elgin | Information |
| 9.5 | Bilan – Association des Berges du lac de La Héronnière | Information |
| 9.6 | Avis de motion – Projet de règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone rec-2 | Information |
| 10. | Sécurité publique | |
| 10.1 | Suivi des mesures face à la pandémie COVID-19 | Information |
| 11. | Affaires diverses | |
| 12. | Liste de la correspondance | Information |
| 13. | Période de questions | |
| 14. | Certificat de disponibilité | |
| 15. | Levée de la séance | |

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h.

Le maire souligne dans son discours la journée internationale du droit des femmes.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Le point 4.1 est retiré de l'ordre du jour pour une séance future.

4.1 Adoption du Plan d'action 2020-2021 du Plan de développement Stratford 2030 « Ensemble en action »

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que modifié.

1.2 Période de questions

Aucune question n'a été soumise au conseil.

1.3 Adoption des procès-verbaux

- Séance ordinaire du 8 février 2021

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-03-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Correction à la résolution 2021-02-05 : Retrait du mandat pour la firme Cain Lamarre

Chemin des Parulines - transfert de propriété

CONSIDÉRANT l'Entente relative à des travaux municipaux au 740 Chemin de Stratford, signée le 22 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 22 du Règlement 1164 de la Municipalité qui prévoient le partage des coûts des travaux;

CONSIDÉRANT la réception de la recommandation de paiement de l'ingénieur responsable de la supervision des travaux, M. Daniel Lapointe de la firme SNC Lavalin;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

DE PROCÉDER aux démarches nécessaires pour le transfert de propriété du Chemin des Parulines en faveur de la Municipalité;

DE PAYER les sommes dues au promoteur tel que prévu à l'Entente relative à des travaux municipaux au 740 Chemin de Stratford, signée le 22 janvier 2020, soit une somme de 151 106.92 \$ plus taxes;

DE FINANCER ce montant à même les surplus accumulés;

~~DE MANDATER la firme Cain Lamarre pour la production des documents notariés nécessaires au transfert de propriété du Chemin des Parulines;~~

D'AUTORISER le maire, Denis Lalumière, et le directeur général secrétaire-trésorier, William Leclerc Bellavance, à signer lesdits documents notariés.

Correction à la résolution 2021-02-09 : Ajout de Construction Réal St-Laurent Ltée dans les propriétaires

Offre d'achat - Banc de gravier du Rang des Pins

CONSIDÉRANT QUE l'un des axes prioritaires du Plan de développement 2030 de la Municipalité est le cœur villageois;

CONSIDÉRANT que l'objectif 7 du plan de développement est d'« *aménager au cœur du village un parc urbain quatre saisons* »;

CONSIDÉRANT que des terrains situés au cœur du village permettent d'y aménager un tel parc urbain et possiblement des lots pour des fins de construction résidentielle;

CONSIDÉRANT que des négociations ont eu lieu avec ~~Gestion J.F. Gagnon et 9344-7019 Québec inc.~~ **Jean-François Gagnon et Marc André Gagnon, actionnaires de Construction Réal St-Laurent Ltée**, propriétaires des dits terrains;

CONSIDÉRANT que *Gestion J.F. Gagnon et 9344-7019 Québec inc.* souhaitent en échange de ces terrains se porter acquéreur d'un banc de gravier appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'usage limité de ce banc de gravier par la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat / vente présentée à la Municipalité par *Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.* laquelle peut se résumer ainsi :

- Intérêt de *Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.* à acquérir les lots 5 642 279, 5 643 305 appartenant à la Municipalité et situés sur le rang des Pins;

En contrepartie :

- Versement à la Municipalité par *Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.* d'un montant de cent mille dollars (100 000) \$ plus les taxes si applicables;

Et

- Cession en faveur de la Municipalité d'une superficie de 2,9 ha du lot 5 642 672, appartenant à **Construction Réal St-Laurent Ltée** ~~*Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.*~~, tel que montré au plan ci-joint, tout en conservant la terre arable dans l'emprise de la rue future;

Et

- Conclusion d'une entente autorisant la Municipalité à prélever du gravier naturel au rang des Pins, sans frais, avec les équipements municipaux, pour un maximum de mille cinq cents (1 500) tonnes par année jusqu'en 2045, la quantité non utilisée étant cumulable d'année en année;

Et

- Assumption par *Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.* de tous les frais d'arpentage et de notaire reliés à cette transaction;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat / vente présentée par *Gestion J.F. Gagnon inc. et 9344-7019 Québec inc.*;

DE MANDATER le maire et le directeur général secrétaire-trésorier pour effectuer les démarches pour la rédaction et la validation des termes et conditions nécessaires à la réalisation de cette transaction.

- Séance extraordinaire du 22 février 2021

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2021 tel que remis par le directeur général.

2021-03-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 8 mars 2021

| | | |
|-----|--|--------------|
| 1 | INFOTECH (papeterie) | 102,32 \$ |
| 15 | GESCONEL INC. (papier, onglet, chemises) | 239,00 \$ |
| 16 | L'ECHO DE FRONTENAC INC. (offre emploi coordonnateur développement) | 99,25 \$ |
| 17 | MRC DU GRANIT (quotes-parts - 1er versement) | 44 027,13 \$ |
| 21 | J.N. DENIS INC. (tie-rap, adaptateur) | 193,96 \$ |
| 29 | VILLE DE DISRAELI (quote-part site enfouissement - 1er versement) | 4 428,74 \$ |
| 133 | JEROME BRETON (vêtements, déplacements février) | 240,06 \$ |
| 166 | ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC ELGIN (subvention 2021) | 1 340,00 \$ |
| 293 | ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC AYLMER (subvention 2021) | 2 430,00 \$ |
| 321 | FEDERATION QUEB. DES MUNICIPALITES (formation Denis) | 960,04 \$ |
| 479 | PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence et diesel) | 3 104,34 \$ |
| 480 | GARAGE LUC BELIVEAU (réparation Dodge Ram 2007) | 150,97 \$ |
| 489 | LES EDITIONS JURIDIQUES FD (mise à jour lois municipales) | 212,10 \$ |
| 530 | SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX | 634,21 \$ |
| 641 | PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (réparation pompe) | 178,21 \$ |
| 654 | NAPA DISRAELI (0609) (antigel, relais) | 146,70 \$ |
| 670 | LE CANTONNIER (publication cahier jeunesse) | 229,95 \$ |
| 689 | SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette récupération mars) | 5 030,16 \$ |
| 697 | TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette Matières rés. / org.) | 11 268,88 \$ |
| 729 | GUY BELLAVANCE (vêtements) | 134,49 \$ |
| 762 | RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (bolt, huile) | 277,24 \$ |
| 774 | CHRISTIAN VACHON (vêtements) | 214,97 \$ |
| 889 | PROPANE GRG INC. (propane) | 1 271,36 \$ |

| | | |
|----------------------------------|---|---------------------|
| 892 | ATELIER R.N. SENC. (soudure cylindre camion) | 52,34 \$ |
| 1066 | ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements) | 260,09 \$ |
| 1081 | GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA (traitement déchets et mat. org.) | 1 949,11 \$ |
| 1214 | ENTREPRISES MARIO POULIN INC. (récepteur, émetteurs) | 1 722,04 \$ |
| 1296 | XEROX CANADA LTEE (photocopies) | 1 602,27 \$ |
| 1356 | GROUPE ENVIRONEX (analyse eau) | 354,12 \$ |
| 1361 | VIVACO GROUPE COOPERATIF (pistolet) | 27,32 \$ |
| 1425 | NATHALIE BOLDUC (déplacement février) | 24,50 \$ |
| 1458 | ASSOCIATION DES BERGES DU LAC HÉRONNIÈRE (subvention 2021) | 102,00 \$ |
| 1489 | ARMAND VAILLANCOURT POMPES INC (réparation pompe hydromatic) | 1 633,53 \$ |
| 1500 | QUATORZE COMMUNICATIONS INC. (programmation) | 153,50 \$ |
| 1530 | AQUATECH (assistance technique septembre 2020 et janvier 2021) | 3 237,94 \$ |
| 1537 | TRAFFIC LOGIX CORPORATION (panneau de vitesse) | 3 353,82 \$ |
| 1542 | TERMIC (joint universel circulateur et main d'œuvre) | 685,48 \$ |
| 1549 | LEDSON CANADA (tube DEL) | 730,09 \$ |
| 1560 | C2 CONSULTANTS (contrat de service mars et licence) | 776,66 \$ |
| 1568 | PH VITRES D'AUTOS (vitre) | 450,00 \$ |
| 1590 | DELORME LEBEL BUREAU SAVOIR S.E.N.C. (honoraires) | 466,04 \$ |
| 1596 | AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC (validation et étalonnage de débit débitmètre) | 2 637,53 \$ |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER | | 97 132,46 \$ |

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2021-03-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 28 février 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 28 février 2021.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

Le comité bibliothèque se prépare pour la réouverture et accueil dans le comité Manon Goulet.

La patinoire fermera mercredi le 10 mars avec le redoux de température attendue. Le conseil remercie le Comité des loisirs pour les activités hivernales.

Sécurité publique

Le conseil invite les citoyens à s'inscrire à Bciti. Il s'agit d'une application gratuite qui permet à la Municipalité d'informer les citoyens en cas d'urgence.

Infrastructures municipales

Services de proximité, développement et tourisme

Urbanisme et environnement

Un communiqué de la Réserve internationale du ciel étoilé du mont Mégantic souligne les efforts de Stratford pour le remplacement des luminaires. Le communiqué a été repris, entre autres, dans la Tribune et partagé sur la page Facebook de la Municipalité.

Le Comité consultatif en environnement aura des postes à combler.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu :

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

| DATE | NATURE | LIEU | MEMBRES DU CONSEIL |
|------------|-----------------|-----------|--------------------|
| 21 février | Déplacement CCU | Stratford | André Therrien |

2021-03-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Infrastructures municipales

3.1 Rapport annuel – Ouvrage municipal d' assainissement des eaux usées de Stratford

Le Rapport annuel SOMAEU de 2020 est déposé au conseil. Les installations d' assainissement des eaux usées n' ont reçu aucune mention de non-conformité et aucun débordement n' a eu lieu dans l' année. La vidange des boues d' étang est recommandée pour 2021.

4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

5. Services de proximité, développement et tourisme

5.1 Aménagement forestier – Parc du Lac-Aylmer

CONSIDÉRANT QUE le Parc du Lac-Aylmer est un attrait touristique important pour la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans son Plan de développement 2020-2030, souhaite développer le potentiel touristique et de villégiature de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur préparé par la Société de Gestion du Parc du Lac-Aylmer (SGPLA) prévoit le développement d'unités d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE le site est sous aménagement forestier avec *Aménagement forestier coopératif de Wolfe*;

CONSIDÉRANT QUE les experts d'*Aménagement forestier coopératif de Wolfe* sont en mesure de conseiller la SGPLA et la Municipalité sur les mesures à prendre pour que l'aménagement du site soit respectueux de l'environnement;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

QUE la Municipalité accepte d'assumer les frais d'aménagement forestier de la compagnie *Aménagement forestier coopératif de Wolfe*, pour un montant estimé de 18 000 \$ plus taxes;

DE SOLLICITER la participation financière de la Caisse Desjardins du Carrefour-des-Lacs pour une somme de 20 000 \$, dans le cadre des sommes qu'elle s'est engagée à verser pour des projets à Stratford.

DE FINANCER l'excédent de ce montant, s'il y a lieu, à même le surplus accumulé.

2021-03-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Communications et participation citoyenne

7. Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

8. Finances, budget et taxation

8.1 Liste des personnes endettées envers la municipalité en date du 14 février 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1022 du Code Municipal le conseil de la Municipalité doit approuver une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu,

D'APPROUVER la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 14 février 2021, tel que déposé par le Directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-03-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Ventes pour taxes : transfert de dossiers à la MRC

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 1022 du Code Municipal, il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ou par huissier ;

CONSIDÉRANT que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu au plus tard le 18 mars 2021, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour que les immeubles concernés soient vendus pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires ont des dettes supérieures à 500\$ depuis plus de 2 ans;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants : 4769 17 6357, 4076 04 8956 et 4471 21 1577.

2021-03-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.3 Affectation des excédents de fonctionnements affectés

CONSIDÉRANT QUE les excédents de fonctionnements affectés ne représentent qu'environ 10 % des excédents de fonctionnements;

CONSIDÉRANT QUE les informations sur les excédents et déficits de fonctionnement sont disponibles même si elles ne sont pas affectées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut affecter les sommes restantes à l'excédent de fonctionnements non affecté;

CONSIDÉRANT le temps investit chaque année par le conseil et les employés pour affecter les excédents de fonctionnements dans les états financiers;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
et résolu,

QUE les excédents de fonctionnements affectés des boues septiques, des égouts et de l'aqueduc, respectivement 40 794 \$, 26 789 \$ et 506 \$, soient affectés à l'excédent de fonctionnements non affecté.

2021-03-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.4 Programme Entretien des routes locales (ERL) - 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du programme Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ERL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ERL;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant de 41 062,21 \$ relatives aux travaux d'entretien réalisés et frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports, se détaillant comme suit :

- Remplacement d'élément d'éclairage : pour un montant de 8 209,50 \$;
- Achat d'abat-poussière : pour un montant de 30 719,34 \$.
- Nettoyage de fossés : pour un montant de 2133,37 \$.

2021-03-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Urbanisme et environnement

9.1 Dépôt des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Les élus ont reçu les procès-verbaux des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme tenues les 17 et 24 février 2021.

9.2 Demande de dérogation mineure de M. Guillaume Beaudoin : lot 5 642 991 du Chemin des Hauts-Cantons

Un message du propriétaire a été adressé au conseil municipal, il a donc été lu lors de la séance.

“Bonjour,

J'aimerais apporter mes arguments sur ma requête de dérogation mineur afin qu'il soit déposé pour la séance du conseil municipale concernant la subdivision du lot 5 642 991

Le plan initial était de demander une dérogation mineure afin de subdiviser le terrain en 5 parties (voir le plan ci-joint en annexe)

J'ai finalement décidé d'y aller pour une demande à 4 terrains afin de ne pas aller au minimum requis de 4000m² par lot et pour démontrer ma bonne volonté afin de faire aboutir le projet. Je me questionne donc si j'aurais dû effectuer ma demande à 5 lots au départ. Le CCU a recommandé de faire 3 lots mais je ne crois pas que faire 3 lots au lieu de 4 ne causes de sérieux préjudice aux citoyens et au voisin de la municipalité. Même si la profondeur minimale n'est pas conforme je serais quand même soumis au marge de recul

avant et arrière donc le bâtiment respectera quand même les normes d'implantations. Je suis aussi ouvert à adapter mes bâtiments au terrain par exemple faire un bâtiment plus large en façade et moins profond. À quatre lots pour moi il s'en va de la rentabilité du projet compte tenu des coûts des matériaux de construction et de main d'œuvre qui ont explosé depuis l'an dernier. En obtenant 4 lots cela serait plus facile pour moi de vendre une propriété à prix compétitif tout en ayant un terrain de bonne dimension. Nous savons tous que le télé-travail à apporter beaucoup de gens à quitter les grands-centre afin de s'installer en région et ce de façon permanente. Mon but est d'attirer ce genre de clientèle afin de leur offrir une maison de qualité à prix raisonnable. Je suis moi-même tomber en amour avec la région l'an dernier ou j'y ai fait l'acquisition d'un terrain au bord du lac de la héronnière, où ma résidence sera bâtit à l'été 2021. Vous pouvez être assurez que ces lots ne resterons pas vacant comme plusieurs dans le développement car je projette déjà entamer la construction d'une première résidence à l'automne 2021.

merci

Guillaume Beaudoin''

CONSIDÉRANT que les lots demandés ont des superficies de plus de 5000 m²;

CONSIDÉRANT qu'il est important de protéger l'environnement autour des lacs;

CONSIDÉRANT que la profondeur des terrains en première rangée est de plus de 80 m;

CONSIDÉRANT que la pente du lot est importante;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter le lotissement de trois terrains plutôt que quatre;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée par M. Guillaume Beaudoin, mais endosse la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'autoriser l'acceptation des lots 3 et 4 tels que présentés et la fusion des lots 1 et 2, pour un total de 3 terrains.

2021-03-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Demande de dérogation mineure de M. Anthony Côté : lot 5 643 047 du Chemin Maskinongé

CONSIDÉRANT que la façade du terrain est sur le chemin privé (lot 5 643 372);

CONSIDÉRANT que le terrain a une profondeur moyenne de 47,67 mètres;

CONSIDÉRANT que la profondeur moyenne minimale est de 75 mètres pour que le terrain soit conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme ne considère pas la demande comme étant une dérogation mineure;

Il est proposé par M. Marc Cantin,

et résolu

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure présentée par M. Anthony Côté.

2021-03-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Bilan financier – Association pour la protection du lac Elgin

Le bilan 2020 de l'Association pour la protection du lac Elgin est déposé à l'attention du conseil.

9.5 Bilan – Association des Berges de lac de la Héronnière

Le bilan 2020 de l'Association des Berges de lac de la Héronnière est déposé à l'attention du conseil.

9.6 Avis de motion – projet de règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage no 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2

Je, soussigné, André Therrien, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance le projet de règlement no 1190 modifiant le règlement de zonage 1035 afin d'autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 1190 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN D'AUTORISER L'HÉBERGEMENT CHAMPÊTRE DANS LA ZONE REC-2

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage no 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser l'hébergement champêtre dans la zone REC-2;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à notre session du conseil du 2021;

Le projet de règlement se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage no 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La grille des spécifications feuillet 4 de 8 est modifié afin d'autoriser l'usage Hébergement champêtre dans la zone REC-2.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

10. Sécurité publique

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

13- Période de questions

Aucune question n'est adressée.

14- Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce huitième (8^e) jour de mars 2021.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 10.

2021-03-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière
Maire

William Leclerc Bellavance
Directeur général et secrétaire-
trésorier